

Ce Bulletin:

Harry Freedman
Gerhard Wuensch
Droit d'auteur
Conseil de la LCC

Harry Freedman - *Toute une vie de réalisations*

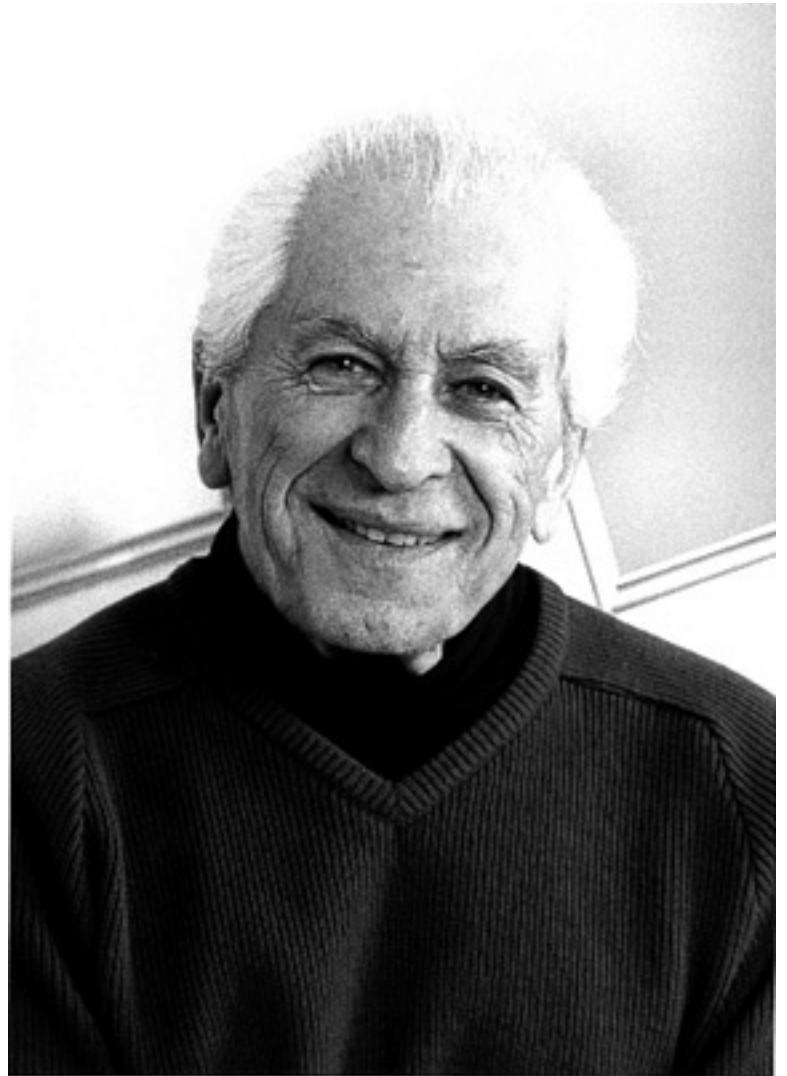
(composé à l'occasion du 50e anniversaire de la LCC)

La LCC à Massey Hall.

L'événement le plus mémorable des premières années de la Ligue fut pour moi notre premier concert d'orchestre au Massey Hall. Croyez-le ou non, il fut présenté par l'Orchestre symphonique de Toronto, dirigé par Geoffrey Waddington, qui était à l'époque directeur du service de la musique à la CBC. Je ne me souviens pas par quelles acrobaties nous avons collecté suffisamment de fonds pour engager l'OST, mais nous avons réussi! J'ai l'impression que la CBC a donné un bon coup de pouce, grâce à l'influence de Geoff Waddington, un des pionniers de la CBC. La période précédant le concert a baigné dans une atmosphère exaltée; nous avons présenté des récitals de musique de chambre depuis la fondation de la Ligue, mais ceci était notre première incursion dans les 'ligues majeures' – un concert par un véritable orchestre professionnel. J'étais pour ma part d'autant plus ému que l'une de mes compositions figurait au programme – Nocturne I, ma première oeuvre pour orchestre écrite à titre de compositeur professionnel. Enfin, peut-être pas tout à fait professionnel, mais au moins je n'étais plus un étudiant! Qui plus est, comme membre de l'orchestre, j'avais hâte de jouer un programme entier de musique de mes collègues, plutôt que la formule habituelle ouverture-concerto-symphonie.

Le concert eut lieu devant un public nombreux et réceptif. Bien que Nocturne I soit de toute évidence une oeuvre de jeunesse, je l'ai conservée en grande partie parce qu'elle est associée à ce premier concert pour orchestre.

Harry Freedman nous a quittés le 16 septembre 2005, à Toronto. L'un des fondateurs de la LCC, Freedman a été président de la LCC de 1975 à 1978.



C.B./B.C.

Janet Danielson –

bulletin@composition.org

Ramona Luengen –

rluengen@composition.org

ALBERTA

Paul Steenhuisen, Secretary/
Secrétaire –

iscm@composition.org

SASK./MANITOBA

Jim Hiscott –

jhiscott@composition.org

ONTARIO

John Burge, Président –

president@composition.org

James Harley, Treasurer/Trésorier

– jharley@composition.org

Micheline Roi, Vice-Président –

mroi@composition.org

James Rolfe –

jrolfe@composition.org

QUÉBEC

Jérôme Blais –

jblais@composition.org

Eric Morin –

emorin@composition.org

André Ristic –

aristic@composition.org

ATLANTIC/ATLANTIQUE

Clark Ross –

cross@composition.org

Président *emeritus*: John

Weinzweig

La Ligue canadienne des compositeurs

20 rue St-Joseph

Toronto, Ontario

CANADA

M4Y 1J9

(877) 964-1364

info@composition.org

www.composition.org

Comment la LCC travaille pour vous

Rapport sur la réunion du 28 mai 2005

L'exécutif de la Ligue canadienne des compositeurs s'est réuni toute la journée du 28 mai de cette année. Plusieurs questions importantes ont été abordées, questions qui affectent autant le statut actuel que les carrières futures de nos membres. Au cas où vous vous seriez interrogé sur les avantages d'être membre de la Ligue, voici un aperçu de notre dernière réunion.

La Ligue consacre beaucoup d'efforts à recueillir de l'information et à prendre des mesures en fonction de celle-ci. Par exemple, un outil précieux pour une organisation comme la nôtre est la Loi sur le Statut de l'artiste, qui traite des relations entre les artistes et les producteurs au Canada. On peut trouver de l'information sur cette Loi au site :

<http://lois.justice.gc.ca/fr/S-19.6/>

La Loi est appliquée par l'intermédiaire d'un Tribunal qui décide quels groupes peuvent représenter les droits des artistes, y compris les droits de négociation. Les groupes autorisés peuvent ensuite proposer une échelle de tarifs, de pension – des compensations de toute espèce – pour un secteur particulier. Avec l'aide de Karen Dawson, qui a effectué un stage en droit auprès de la LCC l'été dernier, la Ligue a préparé à l'intention du Tribunal une excellente requête, où elle demande à être désignée pour représenter les compositeurs canadiens dans leurs négociations avec ceux qui produisent notre musique. Ce statut placerait la Ligue sur un pied d'égalité avec l'American Federation of Musicians, qui négocie des choses telles que les pensions des musiciens ; cela renforcerait énormément le pouvoir de négociation de la Ligue et élargirait ce pouvoir de négociation au-delà du domaine des tarifs de commandes. Dans le but de nous préparer à ce nouveau statut, nous nommerons un officier d'Orchestres Canada, membre de notre exécutif, qui pourra amorcer la réflexion sur les façons dont la Ligue peut améliorer les relations de travail entre nos membres et les orchestres canadiens. Songez aux bénéfices potentiels : échelle préétablie d'honoraires pour les causeries avant les concerts, par exemple, ou encore une durée de répétition minimale pour les nouvelles oeuvres canadiennes – telles sont certaines des choses que la Ligue serait en mesure de négocier en tant que vos représentants officiels.

Une autre illustration du travail de la Ligue est notre réaction à une séance d'information tenue par la CBC pour informer les parties intéressées des résultats de leur sondage intitulé *Arts and Culture Research Study*. Micheline Roi a assisté à cette séance, et ce qu'elle en rapporte a de quoi nous inquiéter. La CBC établit qu'il existe un « trou de beigne » démographique – les 15-34 ans n'écoutent pas Radio-Canada en général. L'un des moyens que pourrait choisir la SRC pour attirer ces jeunes auditeurs est accroître la programmation « pertinente », ce qui pourrait signifier accorder plus d'importance à la musique populaire et au divertissement. Lorsqu'ils ont discuté du rapport de Micheline Roi, les membres de l'exécutif ont souligné le danger que le mandat premier de la SRC ne soit délaissé au profit des cotes d'écoute. Micheline Roi mène le dialogue de la LCC avec la SRC à ce sujet. La Ligue est convaincue que les compositeurs canadiens, en tant que partie prenante dans cette affaire, devraient jouer un rôle important dans les politiques de programmation.

La Ligue se tient au courant des événements touchant les autres regroupements de compositeurs canadiens, notamment le Centre de musique canadienne, l'Association des femmes compositeurs canadiennes et la Société internationale pour la musique contemporaine. Paul Steenhuisen, membre de l'exécutif, a rendu compte des résultats positifs apportés par les changements dans les modalités de

soumission des oeuvres à la SIMC. De plus, les enregistrements CD de toutes les oeuvres soumises pour programmation éventuelle à la SIMC ont fait l'objet d'une vaste distribution, ce qui a souligné la présence des compositeurs canadiens et de la musique canadienne aux Journées mondiales de la musique. La Ligue est également en contact avec des sociétés d'exécution telles qu'Orchestres Canada, l'American Federation of Musicians, l'Association des chefs de chœur canadiens et Performance Creation Canada. Janet Danielson a représenté la Ligue à l'Assemblée générale annuelle de la SOCAN en mai ; elle a soulevé plusieurs questions au cours de l'assemblée et s'est entretenue ensuite avec Victor Davies, le représentant de la musique classique au conseil de la SOCAN. La Fondation SOCAN est une alliée et un subventionneur important de la Ligue, mais il demeure néanmoins difficile de convaincre les compositeurs non classiques et les auteurs de chansons que les redevances sur les droits d'exécution versées aux compositeurs « classiques » sont beaucoup trop modestes. Les compositeurs désireux de voir leurs redevances augmenter sont invités à plaider leur cause auprès de Victor Davies, a/s la SOCAN.

L'exécutif s'est penché sur la façon dont les tarifs de commandes de la Ligue sont sabotés par la politique instaurée dernièrement par certains orchestres, qui consiste à offrir à de jeunes compositeurs un montant symbolique pour écrire une oeuvre de très courte durée. John Burge écrit actuellement aux orchestres en cause pour leur demander d'appliquer les tarifs de la Ligue.

Être présent sur le Web devient de plus en plus incontournable, c'est pourquoi le site Web de la LCC fait actuellement l'objet d'une mise à jour. Parmi les améliorations possibles figurent la recherche d'éditions passées du Bulletin, le paiement en ligne des cotisations de membre et un babillard pour faciliter les communications.

Dernier point, mais jamais le moindre à notre ordre du jour : les candidatures pour devenir membres de la LCC. L'ensemble de l'exécutif a examiné très attentivement les partitions et enregistrements, et fait ses recommandations. La question des critères pour devenir membre est actuellement à l'étude, puisque notre requête auprès du Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs exige que les critères soient formulés avec soin.

Ce n'est là qu'un échantillon des multiples façons dont la Ligue des compositeurs canadiens travaille dans votre intérêt. Vos cotisations de membre sont un investissement considérable dans les bénéfices à venir qu'en retireront tous les compositeurs canadiens.

Janet Danielson

Hommage à Gerhard Wuensch à l'occasion de son anniversaire

Lorsque je recevais en entrevue des étudiants désirant s'inscrire à la Faculté de musique de la University of Western Ontario dans les années 1980 et 1990, je demandais souvent aux candidats s'ils avaient déjà exécuté de la musique canadienne. Nombreux étaient ceux qui ne l'avaient pas fait, semble-t-il (ou, dans l'affirmative, ils ne pouvaient se rappeler le nom du compositeur) – mais pour ceux à qui un nom venait à l'esprit, ce nom était fréquemment Gerhard Wuensch.

Ce qui rend ces oeuvres "pédagogiques" attrayantes est leur écriture idiomatique pour l'instrument ainsi qu'une fraîcheur de style séduisante jumelée à une technique élégante. L'habileté de Gerhard Wuensch au clavier laisse son empreinte sur ces oeuvres (et sur plusieurs autres).

Sans vouloir succomber à la tentation de lier la biographie et l'oeuvre artistique, il est néanmoins possible que les épreuves déchirantes qu'a subies Gerhard pendant la Deuxième Guerre mondiale, ses études post-doctorales comme boursier Fulbright à l'Université du Texas, sa vivacité d'esprit et sa carrière de professeur à l'Université Butler ainsi qu'aux universités de Toronto, de Calgary et de Western Ontario, aient un rapport avec l'ampleur de sa production de musique pour clavier, de musique vocale, chorale et instrumentale. *Laus Sapientiae* (In Praise of Wisdom, 1978), une cantate pour orchestre, solistes, chœur, cuivres et orgue – peut-être son magnum opus – lui a été commandé par le biais du Conseil des Arts du Canada pour le centenaire de l'Université de Western Ontario, et lui a valu des commentaires admiratifs de Nicolas Slonimsky. (Le soussigné regrette que l'université n'ait pas repris cette oeuvre à l'occasion de son 125^e anniversaire, célébré récemment.)

Osons espérer qu'au moins quelques-unes des sociétés d'exécution planifiant déjà une pléthore d'oeuvres de Mozart pour 2006 songeront à programmer (aussi) des oeuvres d'un autre compositeur né en Autriche, Gerhard Wuensch, qui est un citoyen canadien depuis 1980 et célébrera son 80^e anniversaire de naissance le 23 décembre prochain.

Jack Behrens

La Ligue canadienne des compositeurs est membre de la Creators' Copyright Coalition, un groupe de pression formé d'associations nationales, de syndicats et de collectifs représentant des artistes individuels. La CCC se réunit tous les mois pour discuter de sujets qui affectent le gagne-pain des créateurs canadiens. Au cours de l'année dernière, on a consacré beaucoup de temps à faire pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il prenne en compte les intérêts des créateurs dans sa réforme en cours de la *Loi sur le droit d'auteur*. En juin, le gouvernement a déposé la Loi C-60, la première de trois étapes législatives en vue d'amender la *Loi*. La réforme du droit d'auteur est une responsabilité que partagent Industrie Canada et le ministère de la Culture, du Patrimoine et des Loisirs. Le 7 juillet 2005, la Creators' Copyright Coalition a rencontré trois représentants d'Industrie Canada pour discuter des amendements déposés ainsi que du contenu de la réforme subséquente de la législation touchant le droit d'auteur. Les compositeurs étaient très bien représentés à cette réunion : il y avait deux représentants de la Guilde canadienne des compositeurs de musique de film, un membre de la Songwriters Association of Canada, Elisabeth Bihl, directrice générale du Centre de musique canadienne et moi-même. La première série d'amendements portait sur des questions de portée générale, telles que la responsabilité des fournisseurs de services dans l'Internet et le droit d'auteur attaché aux oeuvres photographiques. Aucun des amendements déposés n'affectait les compositeurs de musique de concert occidentale en tant que compositeurs. Par conséquent, j'étais davantage intéressée à demander aux représentants d'Industrie Canada ce qui serait inclus dans la réforme subséquente de la législation touchant le droit d'auteur. En particulier, je désirais savoir si on se pencherait sur l'inégalité du pouvoir de négociation entre les créateurs individuels et les éditeurs. Je voulais qu'ils envisagent d'ajouter une réversion à la Loi sur le droit d'auteur afin de protéger les créateurs, surtout les auteurs et les compositeurs lorsque leurs oeuvres sont épuisées, que leur maison d'édition fait faillite ou est vendue. Malheureusement, les représentants d'Industrie Canada n'étaient pas du tout favorables à cette idée. Ils étaient d'avis qu'une réversion devrait être incluse dans le contrat, et ne pas être imposée statutairement.

Étant donné que le gouvernement ne semble pas disposé à fournir aux compositeurs la protection dont ils ont besoin quand il négocie avec des éditeurs, **chaque compositeur devrait inclure dans CHAQUE contrat conclu avec un éditeur un clause accordant au compositeur une réversion du droit d'auteur sur une oeuvre après une période spécifique de non-utilisation**. Une telle clause pourrait être formulée comme suit :

Réversion du droit d'auteur

La propriété du droit d'auteur sur _____ (oeuvre) retourne automatiquement au compositeur _____ (nom) après _____ ans (cinq ans, par exemple) de non-utilisation par l'éditeur _____ (nom). Aux fins de réversion du droit d'auteur au compositeur, le terme « non-utilisation » signifie « non-publication ». Le motif de la non-utilisation est sans importance et n'affecte d'aucune façon la réversion automatique du droit d'auteur au compositeur après le nombre d'années spécifié.

La CCC a rencontré les représentants du ministère de la Culture, du Patrimoine et des Loisirs le 25 août.

Karen Dawson, stagiaire en droit auprès de la LCC

La Ligue canadienne des compositeurs est le plus ancien porte-parole officiel des compositeurs professionnels. Vouée à défendre les intérêts des compositeurs, la Ligue s'attache aussi à surveiller les situations qui influent leur gagne-pain et leur image publique et à en influencer les conséquences. La Ligue a été fondée en 1951.

Les activités de la Ligue sont régies par un conseil de direction et un conseil d'administration national, dont les 12 membres élus représentent les diverses régions du pays. Le soutien financier de la Ligue provient des droits annuels que versent ses membres et d'une subvention permanente de la Fondation SOCAN.